

L'insertion au *Bulletin officiel de la marine* de la présente circulaire tiendra lieu de notification.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies,
Signé : L. FOURICHON.*

N° 256. — *CIRCULAIRE ministérielle du 13 juillet 1876 au sujet du rapport de fin d'année à fournir par MM. les pharmaciens chefs de service aux colonies (4^e direction, 4^e bureau).*

Paris, le 13 juillet 1876.

MESSIEURS, — L'importance que présentent les rapports de fin d'année rédigés par les pharmaciens en chef de chaque port, m'a fait penser que l'État pourrait utiliser les renseignements recueillis sous formes de comptes-rendus et remis, chaque année, par les pharmaciens chefs de service aux colonies.

J'ai, en conséquence, décidé qu'à partir de 1878 les pharmaciens de la marine, chefs de service, vous feront parvenir, chaque année, par leur chef direct, un rapport destiné à être transmis au département et qui développera les sujets inscrits ci-dessous :

1° Appréciation sur la nature et la valeur des médicaments consommés dans les hôpitaux ;

2° Indications concernant l'espèce et le nombre des préparations officinales obtenues dans les laboratoires de la colonie ;

3° Observations relatives au nombre et à la nature des analyses demandées par les divers services ;

4° Exposé succinct des travaux et recherches qui auront pu être faits par les officiers du service pharmaceutique sur des sujets de chimie, d'histoire naturelle, etc., intéressant la colonie.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assurer l'exécution de ces travaux dont l'importance ne saurait vous échapper.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies,
Signé : L. FOURICHON.*

N° 257. — *CIRCULAIRE ministérielle du 21 juillet 1876 portant modification au tableau du mode d'expédition des correspondances (4^e direction, 1^{er} bureau).*

Paris, le 21 juillet 1876.

MESSIEURS, — Par suite de l'entrée des colonies françaises dans